

PRESCRIPTION DE PHARMACIE

– Fiche d'information détaillée de l'indicateur –

1^{ère} mise en œuvre de l'indicateur : 2^d sem. 2016 / Dernière mise en œuvre de l'indicateur : en cours

CONTEXTE

Pour une qualité de service rendu équivalente, le médecin doit s'efforcer de prescrire au moindre coût. (Recommandation OMS)

OBJET

L'indicateur vise à mesurer le montant moyen de pharmacie prescrit par patient.

CONSTRUCTION

Formule :

Montant moyen =
$$\frac{\text{Somme des montants remboursables de pharmacie délivrée sur la période, parmi ...}}{\text{... le nombre de patients ayant eu au moins une délivrance de pharmacie sur la période}}$$

Inclusions particulières :

- Numérateur :
 - correspond à l'ensemble des montants présentés au remboursement liés aux délivrances de pharmacie (médicaments codés en CIP ainsi que les honoraires de dispensation)
- Dénominateur
 - correspond au nombre de patients ayant eu au moins une délivrance de pharmacie sur le semestre écoulé prescrit par le MG (qu'il soit le médecin traitant ou non)

Exclusions particulières :

- Numérateur
 - Préparations magistrales remboursables
 - Vaccins
 - Médicaments de la rétrocession hospitalière
- Dénominateur
 - /

Particularités et/ou limites de la requête

- Afin de gommer les particularités de la patientèle de chaque médecin, les indicateurs de ce thème ont été standardisés sur l'âge et le sexe, en fonction de la structure observée sur la patientèle de l'ensemble des médecins généralistes de la région.
- Les médicaments prescrits mais non remboursables ne sont pas repérables dans le système d'information.

EVOLUTION ATTENDUE

Une évolution maîtrisée du montant moyen est attendue.